

Section 4.—Conseil économique du Canada

Cette société de la Couronne a été établie aux termes d'une loi du Parlement (S.C. 1963, chap. 11) sanctionnée le 2 août 1963. Les attributions du Conseil sont très étendues. La loi lui prescrit de conseiller comment le Canada peut réaliser les niveaux les plus haut possible d'emploi et de production rationnelle, afin que le pays puisse connaître un rythme rapide et constant d'essor économique et que tous les Canadiens bénéficient d'un niveau de vie toujours plus élevé. Dans le cadre de cette attribution de portée générale, l'article 9 de la loi définit un certain nombre de fonctions. Il prescrit de façon particulière au Conseil «de recommander les programmes d'action du gouvernement le plus propres, de l'avis du Conseil, à faciliter la réalisation des possibilités d'expansion de l'économie». Afin d'assurer le fondement analytique de telles recommandations, le Conseil doit «périodiquement évaluer, avec méthode et selon un plan d'ensemble, les perspectives économiques à long et à moyen termes et les comparer aux possibilités d'expansion de l'économie».

Il incombe au Conseil de formuler des conseils appropriés et de recommander au ministre (le Secrétaire d'État) les moyens que le Canada doit prendre pour réaliser certains objectifs économiques du pays. La loi signale de façon particulière à l'attention du Conseil les politiques fondamentales qui sont du ressort du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent les politiques fiscale et monétaire qui peuvent favoriser les facteurs économiques et influencer le climat économique en général, les programmes qui déterminent les rapports du Canada avec le monde extérieur dans les domaines du commerce et de la finance, les programmes qui ont trait aux travaux de mise en valeur nationale, aux transports et aux communications sur le plan national et les programmes visant la main-d'œuvre et son utilisation rationnelle.

Le Conseil est composé de 28 membres désignés par le gouverneur en conseil, dont le président et deux directeurs à plein temps et 25 autres membres qui représentent un large éventail des différents secteurs et groupes de l'économie; tous ont été nommés entre le 12 septembre et le 21 décembre 1963. (Voir les «Nominations officielles» chapitre XXVIII.)

Au cours de sa première année d'existence, le Conseil a mis au premier plan la préparation de la première de ses exposés annuels des perspectives et des problèmes à moyen et à long termes*. Le Conseil a formé quatre comités pour faciliter la marche du travail concernant un certain nombre d'autres entreprises et études: le Comité de la croissance économique et des problèmes d'adaptation, chargé d'examiner les moyens à prendre pour surmonter les problèmes d'adaptation liés à la croissance économique du Canada; le Comité des relations patronales-ouvrières, chargé d'étudier les meilleurs moyens de donner suite aux dispositions de la loi dans le domaine des relations, de la consultation et de la collaboration patronales-ouvrières; le Comité de la productivité, chargé d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour poursuivre le travail commencé par le Conseil national de la productivité qui a cessé d'exister lorsque a été établi le Conseil économique du Canada et dont les fonctions ont été assumées par ce dernier aux termes de la loi; et le Comité consultatif en matière de recherche industrielle et de technologie, chargé d'étudier le rôle de la recherche et de la technologie dans la croissance économique du Canada. Les membres de ce dernier comité comprennent, outre ceux qui font partie du Conseil, un certain nombre d'hommes d'affaires en vue du Canada.

En exécutant son programme dans le domaine des relations patronales-ouvrières, le Conseil a organisé le Colloque national sur les relations patronales-ouvrières, qui s'est tenu les 9 et 10 novembre 1964, auquel ont assisté les dirigeants du monde des affaires et du monde du travail. Ce colloque était fondé sur des études dans deux grands domaines: l'état actuel de la collaboration patronale-ouvrière au Canada et les répercussions que pourraient avoir sur l'économie du Canada les perfectionnements et les expériences pratiqués en Europe et aux États-Unis dans ce même domaine. On a aussi entrepris une étude des expériences récentes pratiquées dans les relations patronales-ouvrières en Nouvelle-Écosse. Le Conseil a préparé une publication fondée sur ces études et sur un résumé général des délibérations de la Conférence.

* Conseil économique du Canada. *Premier exposé annuel: Objectifs économiques du Canada pour 1970*. Imprimeur de la Reine, Ottawa. \$3.50 (n° de catalogue EC 21-1/1964F).